



Offre d'emploi :

ERGOTHERAPEUTE

pour la maison de repos et de soins Van Cutsem

En vue de renforcer l'équipe nursing de la maison de repos Van Cutsem, le CPAS de Jemeppe-sur-Sambre procède au recrutement d'un.e. ergothérapeute, en contrat de remplacement.

En complémentarité avec la kinésithérapeute, l'ergothérapeute participe activement à l'action de validation des résidents. Son rôle d'encadrement et d'accompagnement vise à maintenir, restaurer et optimiser l'autonomie des résidents dans la vie quotidienne, et contribue significativement à la qualité d'existence en milieu gériatrique.

Il/elle doit permettre au résident qui présente un dysfonctionnement physique, psychologique ou social, d'acquérir, de recouvrer et/ou de conserver une indépendance voire une autonomie maximale, dans sa vie personnelle, ses occupations ou ses loisirs.

La maison de repos et de soins Van Cutsem a été mise en exploitation en 2018. Idéalement situé entre Namur et Charleroi, cet établissement neuf dispose de toutes les facilités pour les résidents et pour le personnel.

Toutes autres informations et un descriptif de fonction complet et détaillé peuvent être obtenus sur demande auprès du service des Ressources humaines. (071/750.062).

REGIME DE TRAVAIL

- Contrat : Contrat à durée indéterminée de remplacement ;
- Régime horaire : Mi-temps (19 heures / semaine) ;
- Statut : Contractuel ;
- Barème : IFIC 14 (Annuel brut non indexé : 18736,23 € à 29597,79 €) ;

QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES REQUISES

- Être titulaire du diplôme bachelier en ergothérapie ;
- Être en possession de l'agrément du SPF Santé Publique pour l'exercice de la fonction.

Maison de repos Van Cutsem



AVANTAGES

- Chèques repas d'une valeur faciale de **8 €** ;
- Prime d'attractivité de **620 € / brut**, à temps plein ;
- Une base de **28 jours de congés** payés à temps plein + **16,5 jours** fériés légaux et/ou extra-légaux ;
- Prime de fin d'année ;
- Pécule de vacances de 92% du salaire mensuel brut ;
- Prise en compte des périodes de travail antérieures à l'entrée en service : Services publics : toutes les périodes ; Secteur privé : douze années au prorata du temps de travail pour autant que la fonction exercée soit considérée comme directement utile à l'exercice de la fonction à pourvoir
- Remboursement des frais de transport en commun, à hauteur de 88% du montant de l'abonnement ;
- Parking sécurisé et gratuit à disposition sur le lieu de travail.

QUALITES REQUISES

- Esprit d'équipe et bonnes compétences de communication ;
- Sens de l'écoute ;
- Faire preuve de déontologie et de civilité ;
- Faire preuve de créativité et être capable de proposer des activités stimulantes et adaptées ;
- Respecter le secret professionnel ;
- Volontaire et dynamique ;
- Disponibilité ;

MODALITES DE CANDIDATURES

Les candidatures accompagnées du CV, d'une lettre de motivation et d'une copie du diplôme (si déjà en possession) sont à adresser à l'adresse mail suivante « recrutement.cpas@jemeppe-sur-sambre.be » ou par courrier postal à « Rue Van Cutsem, 9 / A, 5190 Jemeppe-sur-Sambre », avec pour objet : « *Ergothérapeute* » et ce, jusqu'au 15 juillet 2026.